

RÈGLEMENT 1078-1-2013

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF
AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) DANS LES ZONES
C2₁, C2₄, C2₅, R3₃**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 1078-2012 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans les zones C2₁, C2₄, C2₅, R3₃.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance du conseil tenue le 4 février 2013.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Prud'homme
APPUYÉE PAR le conseiller Gérard Jean
ET RÉSOLU

Qu'un règlement portant le numéro 1078-1-2013, ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans les zones C2₁, C2₄, C2₅, R3₃ » soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 1 du règlement numéro 1078-2012 est modifié par le retrait du mot « R3₃ » qui est remplacé par les mots « C2₆ et R5₁ ».

ARTICLE 3

Le plan joint en annexe « A » du règlement 1078-2012 (Secteur Commercial, daté du 13 août 2012), est remplacé par le plan joint en annexe « A » du présent règlement (Secteur Commercial et multifamiliale daté du 4 février 2013).

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

secrétaire-trésorier et directeur général

maire

- Assemblée publique de consultation le 4 mars 2013
- Adopté le 4 mars 2013
- Certificat de conformité de la MRC de D'Autray le 15 mars 2013
- Entrée en vigueur le 15 mars 2013
- Publié le 26 mars 2013
- Publication dans le journal le 3 avril 2013